



Mairie de **Maignac-Lasclares**

Mariclaraines, Mariclarains,

Depuis 2023, la majorité des points d'éclairage public du village, étaient éteints, de 1h à 5 h du matin. Cette approche avait été décidée à titre expérimental, par le Conseil municipal.

Le dispositif est désormais pérennisé, avec une plage horaire d'extinction allant de 00h à 6h du matin. La modification sera effective, à compter du vendredi 28 février 2025.

Meilleures salutations,
Votre maire,
Anicet AGBOTON



Mairie de Maignac-Lasclares

149, rue de Mairie
31430 Maignac-Lasclares
mairie@maignac-lasclares.fr
05 61 98 51 65

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie MARIGNAC-LASCLARES.

[Se désinscrire](#)

